L'exploitant de réseaux

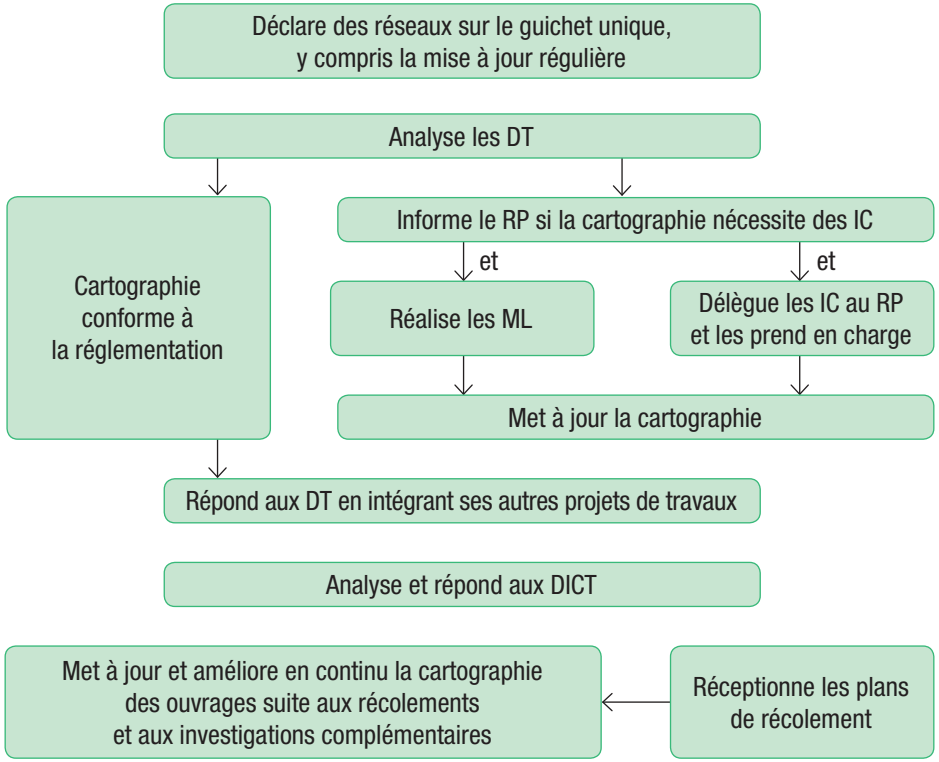

CTF	clauses techniques et financières
DCE	dossier de consultation des entreprises
DICT	déclaration d'intention de commencement des travaux
DT	déclaration de travaux
IC	investigations complémentaires
ML	mesures de localisation
OL	opérations de localisation

Document à vocation pédagogique qui ne saurait en aucun cas se substituer à la réglementation en vigueur.

www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr
www.preventionbtp.fr

D1 F 18 19, © 2019, illustration et réalisation : Soft Office

Les fiches du **guide technique** **12.**

Rôles et responsabilités

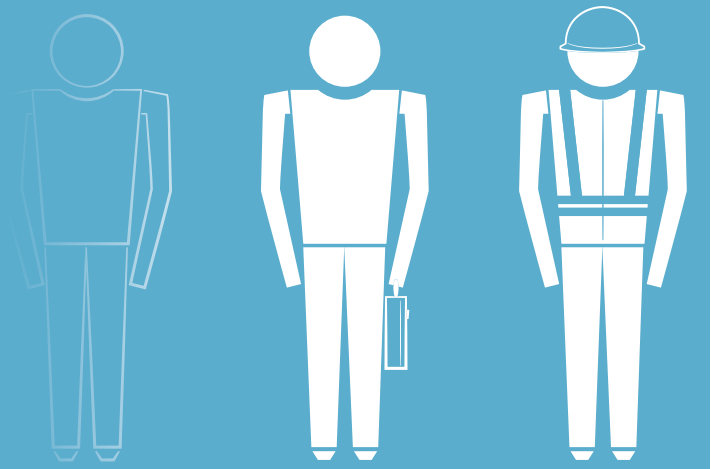

Public visé :

- ☐ Opérateurs
- ☒ Encadrants
- ☒ Concepteurs

Ces fiches sont créées en référence au *Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, fascicules 1,2, 3.*
Fiche réalisée par l'Observatoire DT-DICT de Bourgogne en collaboration avec l'OPPBTP.

OBSERVATOIRE NATIONAL DT DICT

OPPBTP La prévention BTP

Responsable de projet (RP)
Maître d'ouvrage

Va sur le Guichet unique
→ http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/

Réalise une DT
→ https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17295

Analyse les réponses des exploitants

Réalise les IC demandées par les exploitants, transmet et facture les résultats aux exploitants concernés

Intègre l'existence des réseaux dans son projet

Rédige le marché (DCE)

En intégrant des clauses techniques pour prendre en compte :

- Le marquage-piquetage des réseaux existants
- Les points d'arrêt
- Les techniques de terrassement particulières
- Le géoréférencement en classe A de l'ouvrage et la confection du plan de récolement

- Les travaux débutant plus de 3 mois après la réponse à la DT
- La commande d'investigations d'OL ou d'IC
- L'ajournement de travaux en l'absence de réponse d'exploitant de réseau sensible

Lance le marché qui contient les récépissés DT et les résultats d'IC, les récépissés, plans de réseaux et précautions

En fin de chantier, valide le dossier d'ouvrages exécutés comprenant le plan de récolement et le transmet à l'exploitant de réseau

L'entreprise de travaux

Prend en compte les éléments DCE pour construire son offre

L'entreprise retenue est titulaire du marché

Va sur le guichet unique
→ http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/

Réalise une DICT à partir du numéro de DT
→ https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17295

Réceptionne les récépissés de DICT et adapte les techniques ou renvoie au responsable de projet si le projet est remis en cause

Pas de travaux sans retour complet de tous les exploitants de réseaux sensibles

Participe à la réunion préparatoire avant début des travaux

Le responsable de projet réalise le marquage-piquetage ou le fait réaliser par l'entreprise = procès verbal

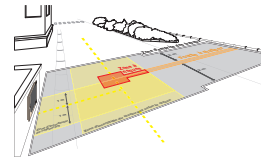

Maintient le marquage visible pendant toute la durée du chantier

Démarre le chantier
→ Récépissés des retours DT-DICT présents sur le chantier

Début des travaux
- Moyens de terrassement adaptés
- Point d'arrêt si anomalie
- Constat d'arrêt de chantier
- Point d'arrêt à lever avant redémarrage

Procède aux récolements des réseaux s'ils sont prévus au marché = plan de récolement

Fin de travaux